

Examen de l'utilisation de la carte d'achat (CA) de la Commission canadienne des grains (CCG) 2005-2006

Plans d'action de la direction

	Recommandation	Autorité	Responsabilité	Détails du plan d'action	Échéancier
		désignée			
1	On recommande que le chef de la direction financière de la CCG passe en revue les politiques et les directives concernant le pouvoir d'approbation,	Unité des finances	Agent de contrats	 Les procédures et les mesures de contrôle existantes de la CCG seront documentées. 	D'ici le 30 septembre 2006
2	en vertu de l'article 34, pour les paiements de CA afin de s'assurer que des mesures de contrôle adéquates sont en place, et ainsi prévenir les transactions inappropriées sur la CA.			 Une analyse des lacunes fondée sur des processus documentés et des mesures de contrôle éprouvées sera effectuée pour déterminer si ceux-ci sont suffisants. 	D'ici le 30 novembre 2006
	d'examen des achats par CA soit élaborée et appliquée pour les articles faisant l'objet de restrictions dans la Politique sur les cartes d'achat du SCT (Programme des cartes d'achat – Guide de gestion, C5).			 Les modifications apportées aux procédures opérationnelles et aux mesures de contrôle seront mises en œuvre et diffusées. 	D'ici le 31 janvier 2007
۷	On recommande que des critères et une documentation soient élaborés pour l'émission des CA.				
3	On recommande d'informer régulièrement les détenteurs de CA que cette carte est réservée à leur seul usage formel et que le numéro et la date	Unité des finances	Agent de contrats	 Les communications actuelles de la CCG à cet égard seront documentées. 	D'ici le 30 septembre 2006
	d'expiration de la CA doivent être			Les changements nécessaires	D'ici le 30 novembre 2006

	tenus confidentiels et non communiqués à autrui. S'il est nécessaire que d'autres parties aient accès à la CA, on devrait envisager de leur donner leurs propres cartes.			d e: ti	lu contenu ou à la fréquence les communications seront effectués et diffusés à tous les itulaires de CA et à toutes les parties intéressées.	
6	On recommande que le coordonnateur des CA informe régulièrement tous les détenteurs de carte de la nécessité de conserver la CA dans un lieu sûr à accès limité.					
5	On recommande que le rôle de coordonnateur des CA soit confié à une personne qui n'a pas de responsabilités d'approvisionnement.	Unité des finances	Équipe des finances	re re d so • U m d	Jne analyse des risques sur la épartition actuelle des esponsabilités et les mesures le contrôle qui s'y rapportent era effectuée. Jn exposé sur le statu quo ou la nise en œuvre et la diffusion les changements qui en lécoulent sera élaboré.	D'ici le 30 novembre 2006 D'ici le 31 décembre 2006